

M. POULIOT: Je désirerais dire un mot au sujet des frais de déplacement des délégués à la Société des Nations. Il me semble que nous ne devrions envoyer à la Société des Nations que les personnes ayant pour mission d'entamer des négociations commerciales avec les autres pays. Ces délégués devraient être prêts à se réunir et à discuter les divers aspects du commerce.

Depuis sa fondation, je ne puis voir quel bien la Société des Nations a accompli. Aujourd'hui, les représentants des divers syndicats d'employés de chemins de fer et des autres associations s'efforcent d'obtenir des voyages gratuits à Genève. Quand ils y arrivent, ils produisent le même effet que si personne ne s'y était rendu. Nous savons que quelques-uns d'entre eux sont allés à Genève presque chaque année. Par exemple, Tom Moore et d'autres vont à Genève. Ils y vont, ils votent, ils s'en reviennent et disent qu'ils ont représenté les ouvriers à Genève. Leurs voyages, aller et retour, ont été très coûteux. Voilà tout. Je n'y vois pas d'avantage. Si M. Moore est un homme si précieux, nous devrions le garder au Canada, ne pas lui permettre de sortir du pays. Il y a une véritable ruée chez les officiers des syndicats des employés de chemins de fer quand il s'agit de décider lequel d'entre eux ira à Genève. "Nous devons tous y aller, ensemble", disent-ils, puis ils vont à Genève et s'en reviennent. A Genève, ils s'installent dans un hôtel à la mode, et ils nous disent qu'on les a bien reçus. Certes ils ont été grandement impressionnés,—à tel point, en effet, qu'ils n'ont rien dit. Par conséquent, je ne vois pas pourquoi adopter ce poste, si ce n'est pour fins de commerce.

(Le crédit est adopté.)

47. Somme requise pour combler la perte sur le change, \$115,000.

M. ADAMSON: Le premier ministre voudrait-il expliquer cette perte?

Le très hon. MACKENZIE KING: Ce crédit a trait à des paiements à effectuer à l'étranger. Les paiements à faire à la Société des Nations, par exemple, doivent tous être en monnaie-or. Le montant de nos crédits étant exprimés en dollars, il nous incombe d'y ajouter la différence que crée le taux du change. Le montant prévu par ce crédit correspond à la différence créée par le taux du change dans les pays où nous avons des représentants et où le taux du change intervient.

M. JACKMAN: Ce montant de \$115,000 doit s'ajouter au suivant qui est de \$150,410?

[Le très hon. Mackenzie King.]

Le très hon. MACKENZIE KING: Environ \$100,000 de ce montant, oui.

(Le crédit est adopté.)

Contribution du Canada au maintien d'organisations extérieures:

48. Aux dépenses de la Société des Nations pour 1940, y compris le Secrétariat, l'Organisation internationale du travail et la Cour permanente de justice internationale, \$150,410.

M. POULIOT: Je tiens à rappeler au comité que j'ai déjà préconisé, au cours de la session, l'affectation de ce montant à l'achat de radium pour le traitement du cancer. Le premier ministre veut-il agréer ma suggestion?

Le très hon. MACKENZIE KING: La proposition de l'honorable député conviendrait mieux lorsque le budget du ministère des Pensions et de la Santé nationale est à l'étude.

M. POULIOT: Que mon chef respecté me permette de lui signaler que j'ai fait cette suggestion aussi à ce moment. Mais je n'ai obtenu aucune réponse. Le ministre des Pensions et de la Santé nationale (M. Mackenzie) m'a prié d'attendre l'examen, par le comité, des crédits des Affaires extérieures. J'observe que les deux ministres siègent tout à côté l'un de l'autre et je les prie de se concerter afin que j'obtienne une réponse définitive.

Le très hon. MACKENZIE KING: Je serai très heureux d'agir ainsi et de répondre à l'honorable député, à la prochaine session peut-être.

M. POULIOT: Entre temps, la Société des Nations est morte. M. Chamberlain a dit qu'elle l'était. M. Baldwin a affirmé la même chose, et elle est morte depuis longtemps. Je me demande s'il ne serait pas préférable de supprimer le crédit.

M. ADAMSON: Je suis heureux de voir que nous maintenons toujours nos relations avec la Société des Nations. Si le monde doit jamais vivre en paix, il nous faudra quelque forme de sécurité collective. La Société des Nations a fait faillite et elle a fait faillite déplorablement, faute d'assez de puissance et de force armée. Nous ne pourrions jamais retourner au système d'autarcie économique d'avant-guerre qui a causé le présent conflit. Je suis heureux que la somme figure dans les crédits et mon seul espoir c'est que, dans l'avenir, nous appuyerons un système de sécurité collective et n'aurons jamais à reculer, comme il est arrivé à propos des sanctions contre l'Italie relativement au pétrole, dans la crise d'Abyssinie. J'espère que la politique future du Gouvernement en matière de sécurité collective sera réaliste.